Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales** **BEPT** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDASEI/2018-175** **08/03/2018**

Date de mise en application : 08/03/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/03/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et phytosanitaire pour l'année 2018-2019

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé : La commande de certificats sanitaires et phytosanitaires pour l'année 2018-2019 doit être passée avant le 1 avril 2018 pour une livraison prévue le 15 mai 2018 ; cette note a pour objectif de faire un recensement des besoins auprès des services chargés de leur délivrance afin d'ajuster le nombre d'imprimés commandés.

Les certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux sont imprimés sur des formulaires dont le format est harmonisé dans tous les pays signataires de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux. De même, pour les exportations d'animaux et de produits animaux vers la Chine et l'Union Économique Eurasiatique (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) l'impression des pré-certificats et certificats doit se faire sur du papier sécurisé vétérinaire. Ces certificats comportent un certain nombre d'éléments permettant de les sécuriser vis-à-vis d'éventuelles utilisations frauduleuses.

L'impression des formulaires de certificat phytosanitaire et du papier sécurisé vétérinaire est réalisée par l'Imprimerie Nationale. Les commandes de certificats sécurisés sont réalisées annuellement de mai à mai dans le cadre d'un marché public qui prévoit néanmoins une commande supplémentaire en cas d'urgence.

Vous voudrez bien faire parvenir une estimation de vos besoins de certificats phytosanitaires modèles PV59 A (certificat phytosanitaire) et PV 60 A (certificat phytosanitaire de ré-exportation) ainsi que de vos besoins en papier sécurisé vétérinaire pour la période de mai 2018 à mai 2019 dans les tableaux en annexe.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir indiquer l'adresse de livraison des papiers et formulaires ainsi qu'une personne contact et son numéro de téléphone pour garantir que la livraison des certificats se déroule sans incidents, celle-ci étant réalisée directement par l'Imprimerie Nationale. Si vous souhaitez indiquer plusieurs lieux de livraison, en particulier pour les régions fusionnées, vous pouvez ajouter des lignes au tableau avec les informations requises.

Cette commande devrait être livrée le 15 mai 2018.

Je vous remercie de bien vouloir répondre avant le 22 mars 2018 à la boîte électronique export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN

ANNEXE 1. Commandes de papier sécurisé vétérinaire mai 2018 - mai 2019

Département	Qté estimée en feuilles	Adresse de livraison	Personne à contacter
TOTAL papier sécurisé			

ANNEXE 2. Commandes de certificats phytosanitaires mai 2018-2019

Région	PV59 A	Quantité estimée	PV60 A	Quantité estimée	Adresse de livraison	Personne à contacter
Auvergne - Rhone Alpes						
Bourgogne Franche-Comté						
Bretagne						
Centre Val de Loire						
Corse						
Grand Est						
Hauts de France						
Ile de France						
Normandie						
Nouvelle Aquitaine						
Occitanie						
Pays de la Loire						
Provence Alpes Cote d'Azur						
TOTAL certificats phytos						